

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 142 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU

M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND

M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE

M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

OBJET : Service « Développement Economique » - Label Commerce Artisanat – Exercice 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle le dispositif de soutien et d'appui aux commerçants et artisans du territoire dénommé « Label Commerce Artisanat » mis en œuvre avec le partenariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat région Nord-Pas-de-Calais au titre d'une convention signée le 15 avril 2013.

Monsieur le Président rappelle les principes de ce dispositif visant à inciter les commerçants et les artisans à procéder à la modernisation, la rénovation et la mise aux normes de leur entreprise commerciale ou de leur activité artisanale en venant bonifier les taux d'intérêts des prêts à courts termes consentis par les banques sur les projets présentés et agréés.

Monsieur le Président précise que cette opération répond au souhait de voir se créer, se maintenir, s'adapter et se développer le commerce et l'artisanat sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Monsieur le Président présente les dossiers qui ont été instruits au cours de l'exercice 2015 et propose au Conseil Communautaire de valider les bonifications accordées sur les 14 dossiers présentés. Monsieur le Président souligne l'effort de la collectivité qui représente une bonification de 16 214,14 € d'intérêts pour un volume de travaux réalisés de 364 056,49 €.

Nom	Ecole	Ville	Objet de l'investissement	Travaux	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Mme Marie-Noël LEGRAND	Intermarché	Hermès	Equiperment électronique pour affichage des prix	21 745,30	417,51	316,51	213,30	107,81		1 055,13
M. Ludovic LABALETTE	Proxi Marché	Vaux Vraucourt	Agencement intérieur et extérieur	26 259,41	490,00	396,69	301,09	203,14	102,80	1 493,72
M. Sébastien GRALLE	L'Hermitage	Vaux Vraucourt	Agencement intérieur	25 590,12	600,00	486,99	370,58	250,69	127,20	1 835,46
M. Vincent DERUY	Boulangerie Deruy	Béhagnies	Achat véhicule	22 152,00	324,00	261,49	197,86	133,08	67,13	983,56
Mme Justine AVENEL	Abuts Cadeaux	Bapaume	Agencement intérieur	12 856,38	257,13	207,72	157,32	105,92	53,48	781,57
M. Jacques MAURER	Le Chiquito	Bapaume	Agencement intérieur	48 180,34	424,00	342,72	259,72	174,95	88,39	1 289,78
Mme Céline BAUWIN	Céline B.	Bapaume	Agencement intérieur et extérieur	14 343,65	136,34	68,51				204,85
M. Cédric MARFIL	La Contrée de Thelvyn	Beugny	Agencement intérieur et extérieur	30 023,86	600,00	486,99	370,58	250,69	127,20	1 835,46
Mme Nathalie LERICHE	Boucherie Nathalie et Jean-Michel	Ruyaucourt	Achat de matériel	6 070,80	275,00	225,73	173,74	118,90	61,04	854,41
Mme Marina HOYEZ	Institut La Maison Bleue	Croisilles	Agencement intérieur	57 476,40	1 457,57	250,69	127,20			1 835,46
Messieurs COIFFIER et DEMAREST	Nouveau Garage Bapaumois	Bapaume	Borne accueil et agencement du hall d'exposition	20 340,00	440,00	355,79	269,72	181,76	91,87	1 339,14
M. Sébastien TRISTRAM	Taxi Bapaume	Bapaume	Achat véhicule	36 807,10	600,00	486,99	370,58	250,69	127,20	1 835,46
Mme Marine RINGARD	Le Gourmet	Bapaume	conformité incendie	16 051,13	286,31	231,27	175,14	117,90	59,53	870,15
M. Benoît LAVALLARD	Poseur dressing et cuisine	Havrincourt	Achat véhicule	8 160,00						
				346 056,49	6 307,06	4 116,00	2 906,83	1 805,53	985,04	16 214,14

Sur proposition de la Commission « Développement Economique » et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les différents dossiers présentés au titre de la programmation Label Commerce Artisanat pour l'exercice 2015,
- d'allouer à chaque bénéficiaire la bonification des intérêts du prêt à court terme consenti par les banques pour la réalisation de cette opération,
- de verser annuellement le montant des participations dues pour l'ensemble des bonifications attribuées par l'intermédiaire de chaque chambre consulaire,
- de prévoir les crédits nécessaires pour le traitement des dossiers qui ont été présentés en 2015 dans les différents budgets de l'intercommunalité.

La présente délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 9 décembre 2015 et transmission en Préfecture le 9 décembre 2015.

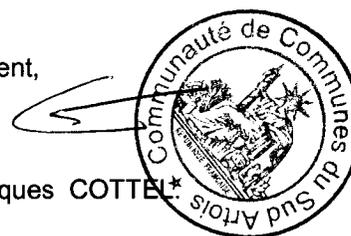
Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



2015-142 – 09/12/2015

Label Commerce et Artisanat 2015

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

29 DEC. 2015

ARRIVÉE

